



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24/04/2023

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	L'an deux mille vingt-trois, le lundi 24 avril, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le lundi 17 avril 2023, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.
Nombre de membres en exercice : 15	Présents :
Nombre de Conseillers Présents : 13	Gérard Dèque, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Laurent Poncet, Sandrine Boillot, Gaël Marandin, Samuel Péridy, Nicolas Métivier, Florence Collino, Thierry Rolland, Estelle Remacle, Francis Meuterlos, Bénédicte Lavier.
Nombre de Conseillers représentés : 1	Excusés : Hervé Lacroix, Marlène Benoit.
Début de séance : 20h30	Absent :
Fin de séance : 21h20	Pouvoirs : Marlène Benoit à Laurent Poncet
	Secrétaire : Thierry Rolland

CARTE AVANTAGES JEUNES : PARTICIPATION COMMUNALE

CONVOCATION
LE 17 04 2023

M. le Maire rappelle que la Carte Avantages Jeunes est gérée par le réseau Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté.

AFFICHAGE LE

Elle s'adresse à tous les jeunes de moins de 30 ans. Elle est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Elle permet aux jeunes d'obtenir des réductions et des gratuités dans les domaines de la culture, des loisirs, des sorties et de la vie pratique en Bourgogne-Franche-Comté.

12 MAI 2023

A ce jour, la commune de Métabief met en vente des Cartes Avantages Jeunes à la médiathèque à tarif préférentiel :

- Pour la saison 2022/2023 la carte était achetée 8 € et vendue aux habitants de Métabief répondant aux critères, à 3 €. Soit un reste à charge pour la collectivité de 5 € par carte. (Pour mémo la collectivité vend environ 70 cartes par an).

- Pour la saison 2023/2024 la carte est passée à 9 €. M. le Maire propose de conserver le prix de vente à 3 € pour les habitants de Métabief répondant aux critères, à 3 €. Soit un reste à charge pour la collectivité de 6 € par carte.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- *accepte de maintenir le coût de 3 € pour les administré concernés,*
- *autorise le Maire à signer tous les documents correspondants.*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

